

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6137

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit "le Carré Brulé" et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis au Conseil le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain lieu-dit "le Carré Brulé" à Feyzin, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 162 de la section BC et appartenant à la Commune.

Cette parcelle qui couvre une superficie de 3076 mètres carrés et sur laquelle étaient édifiés deux bâtiments aujourd'hui démolis, est nécessaire à l'aménagement d'une place publique.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, la parcelle en cause serait cédée à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés, évalués à 5 100 F, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,